

Un blogueur mauritanien condamné à mort pour « mécréance » attend un nouveau verdict

L'affaire met en lumière la radicalisation des imams modérés face à la concurrence des salafistes

L'imbroglio politico-religieux qui a transformé en cauchemar la vie du blogueur mauritanien Mohamed Cheikh Ould Mohamed, connu dans son pays et parmi les défenseurs des droits humains sous le nom d'Ould Mkhaitir, touche-t-il à sa fin ? Le cas de cet homme de 35 ans, condamné à mort en 2014 pour des écrits jugés apostats, et emprisonné depuis, devrait être une nouvelle fois examiné « *d'ici la fin du mois* », espère son avocat, Mohamed Ould Moïne, qui veut croire en sa libération.

Ould Mkhaitir s'est attiré les foudres de pratiquement tout ce que la République islamique de Mauritanie compte de savants religieux après la publication d'un texte sur son blog, en 2014. L'intention du jeune Mauritanien – fils d'un fonctionnaire de Nouadhibou, une ville côtière située dans le nord-ouest du pays – n'était pas d'attaquer l'islam. Sa cible était la société mauritanienne figée dans le tribalisme, organisée selon un système de castes qui ne dit pas son nom mais qui pèse considérablement sur le destin des Mauritanien dès leur naissance. En l'occurrence, Ould Mkhaitir est un forgeron, l'une des plus basses castes d'une société dominée par les Maures et traumatisée par les conséquences de l'esclavagisme, voire de sa survivance malgré son abolition tardive en 1981.

Pour appuyer sa démonstration, le jeune homme contestait des décisions prises par le prophète Mahomet et ses compagnons durant les guerres saintes. Ce fut son erreur. « *Mkhaitir, jeune*

La plupart des partis d'opposition se sont joints, par opportunisme, aux détracteurs du blogueur pour déstabiliser le pouvoir

forgeron spéculatif, cherchait dans la contestation de l'ordre établi son remède, sans grand bagage théologique », a ainsi plaidé son avocat. « *C'est un texte frivole [qui] grouille d'allégations, voire de cynisme* », résumait-il en 2016 devant les juges pour atténuer la portée de ce document.

Pression de la rue

Alerté par la virulence des premiers échos qui ont suivi la publication sur son blog, l'auteur a presque immédiatement exprimé son repentir – insuffisant pour arrêter la machine infernale. Dans les heures qui suivirent, il fut arrêté et placé en détention. Les organisations religieuses firent descendre dans les rues des dizaines de milliers de personnes exigeant « *l'exécution immédiate du blasphémateur* ».

La violence de la réaction fait alors basculer le dossier Mkhaitir dans une dimension politique. Le chef de l'Etat, Mohamed Ould Abdel Aziz, est un ancien militaire, pas réputé pour sa religiosité.

Sauf qu'il préside une république islamique et ne peut ignorer la démonstration de force des associations religieuses. A l'image de Cheikh Ould Sidi Yahya, les imams et oulémas dénoncent « *l'impiété qui gagne le pays* ». On entend cette accusation jusque dans les mosquées des confréries soufies modérées, « *qui se sont radicalisées face à la concurrence des salafistes* », dénonce Aminetou Mint El-Moctar, une figure mauritanienne des droits de l'homme sur qui plane une fatwa depuis qu'elle a pris la défense du blogueur. « *La religion est instrumentalisée* », ajoute-t-elle. Par opportunisme, la plupart des partis d'opposition se sont en effet joints aux manifestants anti-Mkhaitir dans l'espoir de déstabiliser le pouvoir.

Pressé par la rue, Mohamed Ould Abdel Aziz promet alors publiquement au jeune Mauritanien « *la sanction la plus sévère* », avant même son procès. Il est entendu par les juges : le 24 décembre 2014, le blogueur Mohamed Cheikh Ould Mohamed, inculpé « *pour avoir parlé avec légèreté du prophète Mahomet* », est condamné à mort par un tribunal de Nouadhibou. Son repentir, pourtant exprimé selon les règles de la charia, n'a en rien atténué le verdict prononcé à l'issue d'une mascarade de procès pour lequel tous les avocats de la défense, avant l'arrivée de M^e Moïne, s'étaient défilés, parfois sous la menace.

La pression n'a jamais réellement cessé. La requalification à la baisse du crime du blogueur – « *mécréant* » à la place d'*'apos-*

tat » –, puis les recours des avocats devant différentes cours ont remobilisé à chaque étape les partisans d'une justice expéditive fondée sur une interprétation intransigeante de la charia. En novembre 2016, le Forum des oulémas et imams mauritaniens pour le soutien du Prophète réclamait ainsi la tête du blogueur, dans ce pays où aucun condamné à mort – on en compte 25 dans les prisons mauritaniennes – n'a été exécuté depuis 1987.

« Patate chaude »

« *La situation s'est apaisée, mais je ne sais pas si ça va chauffer ou pas à Nouadhibou* », explique M^e Moïne. Fin janvier, la Cour suprême a en effet refusé de statuer une bonne fois pour toutes. L'affaire a été renvoyée devant une « *cour d'appel autrement composée* [celle de Nouadhibou] pour corriger les erreurs commises », sans qu'il soit donné plus de détail sur ces erreurs alléguées. Mardi 18 avril, les juges ont été nommés. « *Ils pourront décider de le libérer... ou non*, explique M^e Moïne. *Le pouvoir et l'institution judiciaire ne savent plus comment se sortir de cette histoire, alors les juges se repassent la patate chaude.* »

Dans sa cellule de Nouadhibou, le jeune blogueur attend. « *Il est en bonne santé mais affligé par le sort de ses proches* », rapportait son avocat après une visite à son client en mars. Sous la pression, son père a en effet dû fuir la Mauritanie et son épouse a été contrainte au divorce. ■

CHRISTOPHE CHÂTELOT